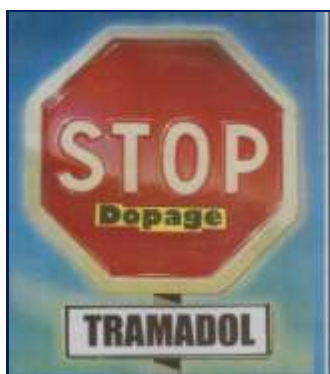


Tramadol (Ie)

- **agoniste des récepteurs morphiniques du système nerveux ; antalgique central de niveau 2**

« Pour ne plus sentir les pédales dans le Money time »



En 2019, le tramadol, un antalgique puissant, omniprésent dans le peloton en fin de course, ne sera toujours pas traqué par l'AMA.

Le tramadol, un antalgique avalé en "fin de course" est en ligne de mire du MPCC (*Mouvement pour un cyclisme crédible*), de l'UCI (*Union cycliste internationale*), de la Sky et de la CADF (*Fondation de droit suisse supervisant le programme antidopage de l'UCI*) qui militent tous les quatre pour le bouter au-dehors des pharmacies du peloton en le faisant interdire par l'AMA (*Agence mondiale antidopage*).

Depuis 2012, cette dernière résiste en le laissant croupir sur la liste de surveillance. En 2017, il sera toujours regardé du coin de l'œil par les gendarmes de l'AMA.

En 2013, le MPCC a alerté l'UCI et l'AMA afin que cet antalgique de niveau 2 – le tramadol – soit enfin inscrit sur la liste rouge dans le but de stopper sa consommation sportive.

PROGRAMME DE SURVEILLANCE* 2019	
Les substances ci-dessous sont incluses dans le programme de surveillance 2019 :	
1. Stimulants :	En compétition seulement : Bupropion, caféine, nicotine, phényléphrine, phénylpropranolamine, pipradol et synéphrine.
2. Narcotiques :	En compétition seulement : Codéine, hydrocodone, tramadol
3. Glucocorticoïdes :	En compétition (par voies d'administration autres que orale, intraveineuse, intramusculaire ou rectale) et hors compétition (toutes voies d'administration).
4. 2-éthylsulfanyl-TH-benzimidazole (bométil) :	En et hors compétition.
5. Bêta-2-agonistes :	En compétition et hors compétition : toute combinaison de bêta-2-agonistes.

*Le Collège mondial antidopage (article 4.3.1) stipule que : « L'AMA, en consultation avec les fédérations et les gouvernements, établit un programme de surveillance portant sur des substances ne figurant pas dans la Liste des Interdits, mais dont elle soupçonne sérieusement qu'elles peuvent améliorer la performance d'usage dans le sport. »

Le tramadol figure sur le programme de surveillance de l'AMA depuis 2012

La Sky demande son interdiction

La direction de l'équipe britannique Sky – celle de Wiggins et de Chris Froome – en a fait de même en demandant le 28 avril 2014 l'inscription du tramadol à la liste des produits interdits par l'AMA. A cette date, la formation du triple lauréat du maillot jaune affirmait ne plus avoir employé ce médicament : « *Sky n'en donne pas à ses coureurs, en compétition comme à l'entraînement, ni comme mesure préventive ni en cas de douleurs existantes* », indiqué un porte-parole de l'équipe. « *Nous croyons que ses effets secondaires, vertiges et somnolence, sont causes de risques pour la sécurité des coureurs* », avait-il ajouté. « *Le tramadol n'est pas interdit par l'Agence mondiale, mais telle a été notre position résolue ces deux dernières saisons, et nos médecins comme nos coureurs le savent. A notre avis, il devrait figurer sur la liste, et son utilisation clinique devrait être sous le contrôle du système d'exemption thérapeutique* » avait-il conclu.



Après le MPCC et la Sky, c'est la directrice de la CADF, la docteure Francesca Rossi, qui a interpellé l'AMA afin qu'elle inscrive le tramadol sur la liste rouge mais l'instance a choisi de maintenir la substance sur la **liste jaune** dite « *Programme de surveillance* ». Rossi, pour convaincre l'instance mondiale avait révélé « *une statistique qui montre que si le tramadol était interdit dans le cyclisme, il y aurait 675 cas positifs, soit 5,2% de l'ensemble des licenciés en World Tour. Par rapport aux autres sports, c'est un chiffre énorme. Je pense qu'il y a un abus manifeste.* » a-t-elle déclaré à Faenza en Italie lors d'une réunion de médecins exerçant dans le cyclisme.



En dernière heure de course

Plusieurs témoignages rapportent que cet « agoniste des récepteurs morphiniques » du système nerveux central est consommé par certains, notamment **pendant la dernière heure des courses d'un jour pour « effacer » les douleurs de jambe omniprésentes dans cette partie du parcours** où les aspirants au podium cherchent à faire la décision. Dans les effets indésirables, il est noté que le tramadol peut provoquer une somnolence, des vertiges et une hypoglycémie. Ces trois actions collatérales pourraient expliquer en partie un certain pourcentage du nombre de chutes enregistrées tout au long de la saison.

Une conduite dopante

Le tramadol n'est délivré en France que sur ordonnance et est inscrit sur la liste 1 des substances dangereuses. Cet antalgique de niveau 2 est prescrit en médecine pour des douleurs faibles à modérées après échec du paracétamol (Doliprane®), des anti-inflammatoires ou de l'aspirine. Rappelons que prendre un médicament dans le cadre d'une compétition alors que l'on ne souffre d'aucune affection répertoriée, même si le produit ne figure pas dans la liste, **s'apparente à une conduite dopante.**

REPÈRES : la preuve par 9

1. Créé par l'homme dans les années 1970
2. Disponible dans les pharmacies françaises depuis 1997
3. En France : délivré que sur ordonnance
4. Inscrit en liste I
5. Rayé de la liste rouge du CIO depuis le 1^{er} janvier 1999 (source : *Revue olympique* 1999, n° 25, février-mars, p 21)
6. Depuis le 31 janvier 2011, l'Agence du médicament indique que le tramadol fait partie de la liste des médicaments à surveiller
7. Depuis le 1^{er} janvier 2012 figure en toutes lettres dans le "Programme de surveillance" de l'AMA (liste jaune)
8. Antalgique central agoniste des récepteurs morphiniques
9. Présent en grandes quantités au sein d'extraits d'une plante africaine 'Nauclea latifolia'

POST-IT - Antalgiques centraux et périphériques : faites la différence

Un antalgique est une substance qui abolit la sensibilité à la douleur. On distingue deux types d'analgésiques ou d'antalgiques.

Les premiers sont les analgésiques narcotiques (souvent appelés morphiniques), qui agissent au niveau central, en élevant le seuil de la perception douloureuse par un effet sur des récepteurs spécifiques. Ils ont une action puissante sur la douleur mais sont en même temps sédatifs et euphorisants ; de plus, ils présentent l'inconvénient de produire une accoutumance et d'entraîner parfois une toxicomanie. **Le tramadol fait partie de ce groupe.**

Les seconds sont les analgésiques dits « périphériques » parce qu'ils agissent sur les récepteurs périphériques de perception de la douleur. Ils ne sont pas euphorisants et, en principe, ne sont pas sédatifs ; le type en est le paracétamol.

AI ASPECTS PHARMACOLOGIQUES

SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES (exemples)

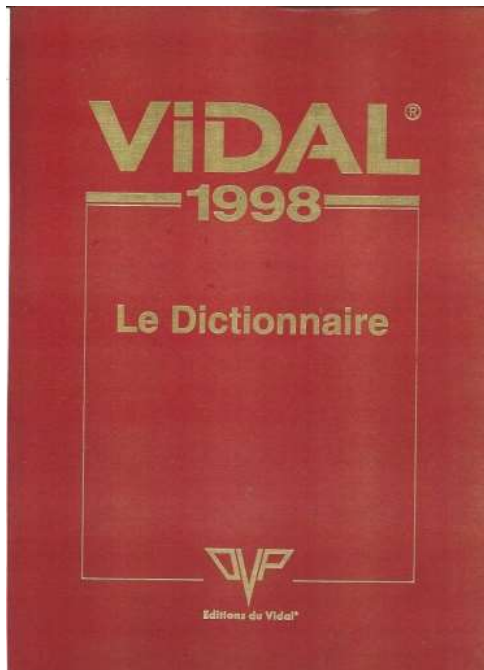
Nom commercial	Mis sur le marché (MSM)	Retrait du marché (RDM)
Biodalgic® Gé	2000	
Contramal®	1999	
Ixprim® (+ paracétamol)	2003	
Monoalgic®	2005	
Monocrixo®	2004	
Monotramal®	2005	
Orozamudol® Gé	2005	
Prédalgic® Gé	1999	2002
Skudexum® (+ dexkétorprofène, un AINS)	2017	
Takadol®	2001	
Topalgic®	1998	
Trasédal® Gé	2001	2005
Zaldiar® (+ paracétamol)	2003	
Zamudol®	1999	
Zumalgic®	1999	

TABLEAU

Ils sont tous en **liste I (produits toxiques)**

RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT (RCP) – Dictionnaire Vidal 1998

- Présentation, composition, contre-indications
- Mises en garde, précautions d'emploi
- Conduite de machines et effets indésirables



*** TOPALGIC® 50 mg gélule**
tramadol

FORMES et PRÉSENTATIONS
Gélule : Boîte de 30, trois présentations homométriques (PICALIS).
Boîte hospitalier : Boîte de 100.

COMPOSITION

	gélule	gélule
	de 30	de 100
Tramadol (CIC)	50 mg	50 mg
chlorydrate	50 mg	50 mg
Excipients : lactose monohydraté, carboxyméthylcellulose sodique, stéarate de magnésium, silice colloïdale anhydre, dioxyde de titane (E 171), indigotine (E 132).		

(M) INDICATIONS
Traitement des douleurs modérées à intenses de nature...

(M) CONTRE-INDICATIONS
Absolues :
- Hypersensibilité connue au tramadol ou à un opioïde
- Intoxication aiguë ou suraiguë avec des produits dépressifs du système nerveux central (alcools hypnotiques, autres analgésiques...)
- Traitement simultané ou récent (arrêt de moins de 15 jours) par les IMAO.
- Insuffisance respiratoire sévère.
- Insuffisance hépatocellulaire grave.
- Enfant de moins de 15 ans.
- Saisisse non contrôlée par un traitement.
- Femme qui allaite et Grossesse et Allaitement.
- Balaie.
- Femme enceinte et Grossesse et Allaitement.

(M) MISES EN GARDE et PRÉCAUTIONS D'EMPLOI
Mises en garde :
- L'utilisation prolongée sur plusieurs mois peut être suivie d'un état de dépendance. Chez les patients prédisposés, le traitement doit se faire sous surveillance médicale stricte. Le tramadol n'est pas à être utilisé comme substitut du sevrage des toxicomanes.
- Des cas de convulsions ont été observés principalement chez des patients prédisposés ou traités par des médicaments pouvant diminuer le seuil épileptogène, en particulier des neuroleptiques, antipsychotiques, antipsychotiques atypiques ou anesthésiques locaux (cf interactions).
Précautions d'emploi :
- Le tramadol ne doit être utilisé qu'après une évaluation soignée du rapport bénéfice/risque, au vu de l'origine de la douleur et le profil du patient (sécurité préévaluée).
- La prise d'alcool pendant le traitement est déconseillée.
- Le tramadol doit être utilisé avec précaution chez les patients atteints de troubles cardiovasculaires.
- L'attention doit être portée sur le fait que cette spécialité contient un principe actif pouvant induire une réaction positive des tests pratiqués lors des contrôles antidrogues.

(M) CONDUITE et UTILISATION DE MACHINES
L'attention possible de la vigilance peut être diminuée la conduite de véhicules ou l'utilisation de machines, notamment en cas d'association concomitante de boissons alcoolisées ou de médicaments dépressifs du SNC.

(M) EFFETS INDÉSIRABLES
Effets anticholinergiques à type d'urticaire, d'indolence de l'urine, de bradycardie ainsi que des cas exceptionnels de choc anaphylactique peuvent être observés.
Convulsions, principalement chez des patients ayant des facteurs favorisants (cf Mises en garde et Précautions d'emploi).
Les effets indésirables sont ceux de la classe des opioïdes :
- les plus fréquemment rencontrés : nausées, vomissements, constipation, étourdissements, vertiges, hypotension, sécheresse buccale, constipation en cas de prise prolongée ;
- plus rarement : douleurs abdominales, rash, sécheresse, mydriase, troubles mineurs de la vision.

A noter que la mise en garde aux sportifs figure uniquement dans l'édition du Vidal 1998 puisque la molécule ne sera prohibée par le CIO qu'en 1997-1998. L'édition 1997 étant rédigée en novembre 1996 ne comportait pas encore la mise en garde aux sportifs.

DOULEURS SEVERES

TOPALGIC
CHLORYDRATE DE TRAMADOL

UN NOM QUAND MANQUENT LES MOTS

Publicité parue en octobre 2000

B/ PRATIQUE SPORTIVE

EFFETS ALLÉGUÉS ET RECHERCHÉS PAR LES SPORTIFS ET LEUR ENTOURAGE MÉDICO-TECHNIQUE (théoriques, empiriques et scientifiques)

- Pédaler dans la joie (euphorisant)
- Augmenter la tolérance à la douleur
- Ne plus sentir les pédales en fin de course (grâce au "bidon d'arrivée") là où les jambes deviennent « *lourdes et dures* ».
- « *Rend euphorique, tue la douleur dans les jambes, permet de pousser plus dur, appuyer plus fort sur les pédales* » (Michael Barry, professionnel canadien de 1998 à 2012)
- Prolonger les sorties d'entraînement intenses et accidentées (cyclisme)

SPÉCIALITÉS SPORTIVES LES PLUS CONCERNÉES (témoignages et contrôles antidopage)

- Cyclisme (+++)
- Hippisme
- Chien de traîneaux
- Autres...

A l'heure actuelle, en 2019, la liste est courte puisque le tramadol ne figure pas en liste rouge. Seuls les contrôles positifs pourraient donner une idée sur la consommation sportive de cet antalgique.

PRINCIPALES AFFAIRES (extraits de presse)

2013 - CYCLISME - Le MPCC le veut sur la liste de l'AMA

« Le MPCC s'est toujours attaché à défendre la santé des coureurs et c'est dans ce sens que des contrôles du taux de cortisolémie ont été mis en place sur plusieurs grandes compétitions cette année. Le combat mené pour que le **tramadol** soit inscrit par l'Agence mondiale antidopage sur la liste des substances interdites suit la même logique. Lors de la dernière réunion des médecins d'équipes MPCC, en présence de 17 d'entre eux mais aussi le médecin référent Armand Mégret et le représentant de l'UCI Mario Zorzoli, les problèmes rencontrés avec ce médicament ont été au centre des débats, Gérard Guillaume, représentant des médecins d'équipes MPCC, a rappelé que ce produit était "dangereux en compétition" tandis que Mario Zorzoli a attiré l'attention sur ses "effets secondaires". Le tramadol entraîne des somnolences et des troubles qui pourraient entraîner les chutes en course. L'AMA reste en phase d'observation à ce sujet mais le MPCC se réjouit d'entendre de la part des médecins d'équipes que suite à la publicité faite par le mouvement au sujet des effets secondaires du tramadol la demande aurait considérablement diminué chez les coureurs. Le 7 février dernier, les médecins d'équipes avaient pris la résolution de respecter le bon usage médical du tramadol et des substances apparentées: il faut aller plus loin, et Mario Zorzoli s'est dit prêt à demander au service juridique de l'UCI d'appuyer la demande formulée à l'AMA "dés lors que la majorité du monde cycliste est d'accord". Le représentant de l'instance internationale a toutefois rappelé qu'une Autorisation à usage thérapeutique (AUT) permettait l'usage, exceptionnel de cette substance. Les médecins d'équipes membres du MPCC ont pris l'engagement de ne pas utiliser le tramadol en compétition. »
[Communiqué de presse MPCC / Cyclism'Actu, 08.11.2013]

2014 - CYCLISME - Sky demande l'interdiction du tramadol

« La direction de l'équipe cycliste britannique Sky a demandé lundi 28 avril l'inscription à la liste des produits interdits par l'Agence mondiale antidopage d'un antidouleur, **le tramadol**, qu'un de ses anciens coureurs, ex-coéquipier de Lance Armstrong, a révélé avoir utilisé. Le Canadien Michael Barry a indiqué avoir eu recours à ce médicament, susceptible de provoquer une addiction, quand il courait pour Sky jusqu'à l'arrêt de sa carrière en 2012. Il avait été cité comme témoin à l'époque de l'enquête de l'Agence antidopage américaine (USADA) sur l'équipe US Postal d'Armstrong, qui avait conduit au bannissement à vie du septuple vainqueur du Tour de France, déchu de la plupart de ses titres obtenus entre 1998 et 2011. Sky, qui a remporté les deux dernières éditions de la Grande Boucle avec les Britanniques Bradley Wiggins et Chris Froome, affirme ne plus avoir employé ce médicament: « *Sky n'en donne pas à ses coureurs, en compétition comme à l'entraînement, ni comme mesure préventive ni en cas de douleurs existantes* », a affirmé un porte-parole de l'équipe. « *Nous croyons que ses effets secondaires, vertiges et somnolence, sont causes de risques pour la sécurité des coureurs* », a-t-il ajouté. « *Le tramadol n'est pas interdit par l'Agence mondiale, mais telle a été notre position résolue ces deux dernières saisons, et nos médecins comme nos coureurs le savent. A notre avis, il devrait figurer sur la liste, et son utilisation clinique devrait être sous le contrôle du système d'exemption thérapeutique* » a-t-il conclu.

[Agence France-Presse / Le Matin (SUI), 29.04.2014]

COMMENTAIRES JPDM

Le tramadol figure en toutes lettres depuis le début 2012 dans « le programme de surveillance » de l'AMA. Si, lors des tests antidopage, sa présence apparaît trop souvent signant ainsi son mésusage médical, l'AMA se fera un devoir de l'ajouter à la liste des interdictions. En résumé, il est urgent d'attendre un an et le terme du programme de surveillance pour éventuellement prendre une décision qui peut être de... prolonger la surveillance.

2014 - CYCLISME - MPCC : persona non grata

Texte du Dr Jean-Pierre de Mondenard : « Le Mouvement pour un cyclisme crédible (MPCC) a alerté l'UCI et l'AMA afin qu'un antalgique de niveau 2 – **le tramadol** – soit inscrit sur la liste rouge dans le but qu'il disparaisse de la pharmacie des équipes du Pro tour. Plusieurs témoignages rapportent que ce stimulant des récepteurs morphiniques », localisés dans le système nerveux central, est consommé par certains, notamment pendant la dernière heure de course pour « effacer » les douleurs de jambe omniprésentes dans cette partie du parcours où les aspirants au podium cherchent à faire la décision. Dans les effets indésirables, il est noté que le tramadol peut provoquer une somnolence, des vertiges et une hypoglycémie. Ces trois actions collatérales pourraient expliquer en partie un certain pourcentage du nombre de chutes enregistrées tout au long de la saison.

Le tramadol n'est délivré en France que sur ordonnance et est inscrit sur la liste 1 des substances dangereuses. Cet antalgique de niveau 2 est prescrit en médecine pour des douleurs faibles à modérées après échec du paracétamol (Doliprane®), des anti-inflammatoires ou de l'aspirine. Depuis le début de l'année 2014 et afin de vérifier de son mésusage sportif, le tramadol a été ajouté sur le « Programme de surveillance » de l'AMA. Si tel est le cas, il sera inclus dans la prochaine liste rouge. Ajoutons qu'un autre antalgique – le tapentadol, une substance très proche du tramadol – figure déjà dans le programme de surveillance depuis 2012.

Rappelons que prendre un médicament dans le cadre d'une compétition alors que l'on ne souffre d'aucune affection répertoriée, même si le produit ne figure pas dans la liste, s'apparente à une conduite dopante. »

[Cycloport Magazine, 2014, n° 98, juillet, p 48]

2016 - CYCLISME – Toujours dans le peloton

Texte du journaliste Patrick Testuz : « Le **tramadol** roule toujours. En dépit de nombreuses voix qui se sont élevées çà et là, l'Agence mondiale antidopage (AMA) ne l'a pas inscrit sur la liste des produits interdits en 2016. Il apparaît seulement sur la liste des produits surveillés – c'est le cas depuis 2012 – à l'instar de la caféine ou de la nicotine. Provoquant somnolence, nausées ou

vertiges, cet antidouleur puissant, addictif, serait à l'origine de nombreuses chutes qui émaillent le peloton. La docteure Francesca Rossi, directrice de la Fondation antidopage du cyclisme (CADF), a tiré la sonnette d'alarme récemment à l'occasion d'une assemblée réunissant des médecins du cyclisme à Faenza, en Italie. Elle a révélé qu'un grand nombre de coureurs dans le peloton professionnel utilisent cet antidouleur en vogue : « *Une statistique montre que si le tramadol était interdit dans le cyclisme, il y aurait 675 cas positifs. Un chiffre énorme.* » La CADF est une fondation de droit suisse à but non lucratif dont le rôle est de gérer le programme antidopage de l'UCI pour tous les coureurs et toutes les disciplines. Si le recours à de nombreux médicaments n'est pas illégal du point de vue technique, d'aucuns sont d'avis que leur utilisation viole l'esprit du mouvement antidopage. Les athlètes, en l'occurrence les cyclistes, en jouent "à la limite" pour améliorer leurs performances. Les médecins des équipes appartenant au Mouvement pour un cyclisme crédible (MPCC) avaient convenu il y a deux ans de ne plus l'employer. Le MPCC avait saisi **Valérie Fourneyron** lorsqu'elle était encore ministre française des Sports, en tant que représentante de l'Europe au conseil exécutif de l'AMA. **En vain.**

Le tramadol est contenu dans différents médicaments prescrits sur ordonnance (Topalgic®, Ixprim®, Contramal®).

Dans les colonnes du *Times*, Michael Barry, l'ancien pro canadien (de 1998 à 2012), en a décrit les effets : « *Le tramadol rend euphorique. Il tue la douleur dans les jambes et vous pouvez pousser vraiment dur, appuyer plus fort que d'habitude sur les pédales. Mais il est aussi difficile de se concentrer* », autrement dit, le produit est nuisible aux réflexes des coureurs.

Le tramadol présente un risque de dépendance en cas de surdosage et peut également être destiné à des fins "récréatives". Une trentaine de décès liés à des prises excessives ont été dénombrées en France au cours des cinq dernières années, selon *l'Express*. En Afrique et au Proche-Orient, le tramadol fait l'objet d'un trafic intense. Il serait par ailleurs très prisé par les groupes djihadistes. »

[24 Heures (SUI), 09.02.2016]

2016 - CYCLISME - Chris Froome (GBR) : le peloton serait plus propre sans

Témoignage du leader de la Sky : « Les coureurs de la Sky ont longtemps été accusés d'utiliser du **tramadol**, un antidouleur. Personnellement, je n'ai recours à aucun antidouleur, ni à aucun stimulant, que ce soit à l'entraînement ou en compétition. Les gens nous soupçonnaient d'avoir des « topettes pour le finish » contenant des stimulants et des antidouleurs. Il m'arrive parfois d'avoir un bidon que je garde pour le finish, mais il ne contient rien d'autre **qu'un double expresso**. Je suis complètement favorable à l'introduction de contrôles visant à déceler la prise de tramadol et de toute autre substance susceptible d'améliorer la performance, utilisée sans raison médicale valable. J'estime que le peloton serait plus propre sans tramadol. Moi, je n'en ai pas eu besoin pour gagner le Tour de France, et j'espère que cela servira d'exemple aux autres, pour qu'ils comprennent qu'il n'est pas nécessaire d'en prendre pour pouvoir concourir au plus haut niveau de notre discipline. »

[in « Mon ascension ». – Paris, éd. Solar, 2016. – 535 p (p 513)]

2017 - CHIENS (TRAINEAUX) – Du tramadol pour les chiens de l'Iditarod, course de chiens de traîneaux en Alaska (1757 km)

1. « Pour la première fois de l'histoire de l'Iditarod, la plus célèbre course de chiens de traîneau qui se déroule chaque année au mois de mars sur un parcours de 1757 km en Alaska, plusieurs animaux ont été testés positifs. Tous au même produit : **le tramadol**, un puissant antalgique. Les noms des mushers ou meneurs de chiens, impliqués n'ont pas été révélés. A l'Iditarod, des contrôles antidopage sont effectués sur les bêtes depuis 1994. »

[L'Equipe, 26.10.2017]

2. Texte du Dr Jean-Pierre de Mondenard :

Tramadol et compétition : autorisé aux hommes mais prohibé aux chiens de traîneau et aux chevaux de course...

En mars 2017, à l'Iditarod, une célèbre course de chiens de traîneau en Alaska courue sur 1 800 km, **quatre chiens** de l'Américain Dallas Seavey – ce dernier a déjà remporté 4 fois l'épreuve, deuxième cette année – **ont été testés positifs au tramadol, un antalgique central de niveau 2.**

Des chiens de traîneau dopés !

Pour la première fois de l'histoire de l'Iditarod, la plus célèbre course de chiens de traîneau qui se déroule chaque année au mois de mars sur un parcours de 1 757 kilomètres en Alaska, plusieurs animaux ont été contrôlés positifs. Tous au même produit : le Tramadol, un puissant antalgique. Les noms des mushers, ou meneurs de chiens, impliqués n'ont pas été révélés. À l'Iditarod, des contrôles antidopage sont effectués sur les bêtes depuis 1994.

L'Equipe, 26 octobre 2017

La vraie interrogation n'est pas de savoir si le concurrent a dopé ses chiens ou s'il a été piégé par des compétiteurs jaloux de son palmarès, voire par une association de défense contre la maltraitance des animaux, **mais pourquoi le musher américain aurait pu lui-même éventuellement absorber du tramadol sans que cela soit répréhensible alors que pour ses chiens c'est interdit ?**



Visiblement, les instances antidopage intervenant chez les animaux de compétition (chien de traîneau, chevaux de course...) se préoccupent beaucoup plus de la santé de ces derniers que l'Agence mondiale antidopage (AMA) des hommes et des femmes.

Parcours réglementaire du tramadol chez les sportifs : en liste rouge pour les chiens et les chevaux ; en liste d'attente pour les hommes et les femmes

- Mis sur le marché (MSM) français en 1997
- Liste rouge du Comité international olympique (CIO) : prohibé en 1997 et 1998
- Liste Agence mondiale antidopage (AMA) : elle prend la suite du CIO en 2003-2004. Le tramadol est autorisé mais figure depuis 2012 (donc huit ans après !) en toutes lettres dans le programme de surveillance. Si l'AMA constate la présence anormale (mésusage), elle

peut décider de l'inclure officiellement dans la liste. Mais l'agence fait-elle sérieusement son travail de surveillance ? Pas sûr !

PROGRAMME DE SURVEILLANCE 2018	
Les substances ci-dessous sont incluses dans le programme de surveillance 2018 :	
1. Stimulants :	En compétition seulement : Risperidon, caféine, nectine, phényléphrine, phénylpropanolamine, pipradol et synéphrine.
2. Narcotiques :	En compétition seulement : Cobéine, hydrocodone, et tramadol .
3. Glucocorticoïdes :	En compétition (par voies d'administration autres que orale, intraveineuse, intramusculaire ou rectale) et hors compétition (toutes voies d'administration).
4. 2-éthylsulfanyl-1H-benzimidazole (bemitil) :	En et hors compétition.
5. Bêta-2-agonistes :	En compétition et hors compétition : toute combinaison de bêta-2-agonistes.

Le tramadol est inclus dans le programme de surveillance de l'Agence mondiale antidopage

Pour l'instant, les hommes – donc le musher ou les jockeys – peuvent consommer du tramadol ; en revanche les chiens de traîneau et les chevaux de course sont privés d'antidouleurs.

Comparaison du parcours du tramadol versus celui du meldonium

Rappelons que le meldonium, un médicament russe aux effets ergogéniques potentiels sur le système cardiovasculaire avec un pouvoir cardioprotecteur, a été identifié dans les bagages des sportifs de l'Est dès 2003. Il a fallu attendre 2015 pour qu'il se retrouve sous la surveillance de l'AMA avec une inscription en liste rouge l'année suivante, le 1^{er} janvier 2016.

Question : pourquoi le tramadol n'est toujours pas prohibé alors qu'il l'a déjà été par le passé et qu'il répond aux trois critères d'inclusion pour figurer sur la liste des substances illicites :

- **Booste les performances** en réduisant les douleurs dues à l'intensité de l'effort
- **Dangereux** pour la santé (tramadol associé à l'effort)
- **Contraire** à l'éthique sportive.

[Blog Dr JPDM – 13 novembre 2017]

2018 - CYCLISME – Antoine Vayer (Fra) : des “yeux jaunes et verts dans les pâtes de fruits”

Témoignage d'Antoine Vayer, professeur de sport et entraîneur (il a exercé cette fonction dans l'équipe Festina) : « *Le vélo crédible ? Cela va mieux ? Alors pourquoi un bon nombre d'amateurs élités de DN* vont encore ce week-end mettre ces “yeux jaunes et verts” enfoncés dans leurs pâtes de fruits à **prendre 2 h avant l'arrivée. Tramadol espagnol Adolonta** ! C'est pas du vélo, ça ! »



[Twitt du 23.02.2018]

2019 - CYCLISME - Prohibé au 1^{er} janvier par l'UCI mais par l'AMA

1. Texte paru dans *Cyclism'actu* : **Vers une interdiction du tramadol dès janvier 2019**

Le comité directeur de l'Union Cycliste Internationale a rendu public dans un communiqué deux décisions concernant le **tramadol** et les **corticoïdes**. Tout d'abord, à propos de l'utilisation du tramadol et d'analgésiques équivalents, les dirigeants souhaitent l'interdire car ils craignent "les effets indésirables importants comme les vertiges, la perte de vigilance, la somnolence, ou la dépendance physique et les risques d'addiction aux opioïdes". Le Tramadol sera ainsi interdit en compétition dès le 1er janvier 2019. Quant aux corticoïdes, l'UCI veut pratiquer des contrôles précondition afin de "détecter une éventuelle insuffisance surrénalienne qui serait alors une contre-indication médicale à la compétition. Un niveau bas de cortisol entraînerait alors une impossibilité de départ."

[Cyclism'actu, 22.06.2018]

2. Texte du journaliste Gilles Simon

ANTIDOPAGE
Le tramadol
comme
les corticos

L'AMA (Agence mondiale antidopage) a publié, vendredi, sa liste des produits interdits qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier prochain. Au grand dam de l'Union cycliste internationale, le tramadol, un antidouleur utilisé de façon détournée par des coureurs (et qu'on soupçonne d'avoir causé plusieurs chutes dans le peloton), n'apparaît pas dans cette liste. « Nous avons demandé la collaboration de l'AMA pour avoir, lors des contrôles, une deuxième prise spécifiquement dédiée, mais je ne sens pas une volonté très forte de nous aider dans ce dossier, a expliqué hier David Lappartient, le président de l'UCI. Donc, on va avancer tout seul. » Pour contourner le problème, l'UCI utilisera le volet santé, interdisant le départ d'une course aux coureurs présentant des traces de tramadol. Exactement comme pour les corticoïdes. « On a trouvé une solution assez simple (le prélèvement d'une goutte de sang au bout d'un doigt, comme pour les diabétiques) qui nous permettra de voir s'il y a eu du tramadol ou pas, et à quel niveau de concentration, explique encore Lappartient. 5 % des échantillons des coureurs présentent des traces de tramadol. Quand on sait que le facteur limitant de la performance est la capacité à surmonter la douleur, ça veut dire que c'est un sujet. Il faut agir. » **G.S**

L'Equipe, 30 septembre 2018

2022 - CYCLISME – Nairo Quintana (COL) exclu de sa 6^e place du Tour de France pour deux tests positifs au tramadol

Tour de France 2022 : contrôlé positif au tramadol, le Colombien Nairo Quintana disqualifié

L'Union cycliste internationale précise toutefois qu'il ne s'agit pas de « violations des règles antidopage ». Le coureur a dix jours pour faire appel.

Le Colombien Nairo Quintana (Arkéa-Samsic) a été « *disqualifié du Tour de France 2022* », dont il s'était classé sixième, pour infraction médicale, a annoncé, mercredi 17 août, l'Union cycliste internationale (UCI). Le coureur « *a été sanctionné pour une infraction à l'interdiction d'usage du tramadol en compétition* », explique l'UCI dans un communiqué.

L'organisation précise toutefois qu'il ne s'agit pas de « violations des règles antidopage » et que l'interdiction d'usage du tramadol répond à une volonté « *de préserver la santé et la sécurité des coureurs compte tenu des effets secondaires de cette substance* ». Cette interdiction date du 1^{er} mars 2019.

L'UCI précise que les deux échantillons de sang séché fournis par le coureur ont été analysés les 8 (7^e étape) et 13 juillet (11^e étape) lors de la Grande boucle.

Quintana peut quand même prendre part à des compétitions. « *Comme il s'agit d'une première infraction* », Nairo Quintana, 32 ans, « *n'est pas déclaré inéligible et peut donc prendre part à des compétitions* », souligne l'UCI, qui précise que le coureur peut faire appel devant le Tribunal arbitral du sport (TAS) dans un délai de dix jours.

L'équipe Arkéa-Samsic, qui avait annoncé mardi la prolongation du Colombien jusqu'à 2025, compte sur son leader pour mener l'équipe lors du Tour d'Espagne qui s'élance vendredi.

Cette disqualification permet à Romain Bardet (DSM) de passer sixième au classement général du Tour de France 2022 et à Valentin Madouas (Groupama-FDJ) d'intégrer le Top 10. Au départ de la dernière étape du Tour, Nairo Quintana avait déclaré qu'il n'était pas dans sa meilleure forme. « *Ces derniers jours, je n'étais pas très bien, un peu de mal à respirer, mais le travail de l'équipe en général a été très bon* », avait-il dit.

[Agence France-Presse, 17.08.2022]

RÉGLEMENTATION

DATE DES PREMIÈRES INTERDICTIONS

1997-1998 – Liste CIO : prohibé pendant deux ans...

2004 - Liste Agence mondiale antidopage (AMA)

Depuis janvier, l'AMA édicte et publie au plan international, la seule liste faisant désormais référence pour l'ensemble du mouvement sportif. Le tramadol n'y figure pas.

2012 - Liste AMA

Le tramadol figure depuis 2012 (donc huit ans après la prise de fonction de l'AMA sur la liste !) en toutes lettres dans le programme de surveillance. A savoir que si l'AMA en constate le mésusage, elle inclura officiellement le tramadol en liste rouge.

2019 – Règlement de l'UCI

Le tramadol est prohibé en compétition depuis le 1^{er} mars 2019

2022 - Liste AMA

Le tramadol est toujours cantonné dans le programme de surveillance malgré les appels appuyés et répétés du MPCC et de l'UCI pour son incorporation dans la liste des substances illicites dites dopantes.

C/ RÉFÉRENCES

1. **CARREY Pierre.** – Tour de France. Le tramadol, un médoc à dormir debout. – [Liberation.fr](http://liberation.fr), 01.07.2016
2. **GUILLOU Clément.** – Le tramadol, antidouleur addictif que le cyclisme aimerait interdire. – [Rue 89](http://rue89.com), 30.04.2014
3. **de MONDENARD J.P.** . - La chute des corps : des médocs incriminés. – [Cycloport](http://cycloport.com) magazine, 2017, n° 123, août-septembre, p 90
4. **de MONDENARD J.P.** . – Cyclisme – En 2017, le tramadol, un antalgique puissant, omniprésent dans le peloton en fin de course, ne serait toujours pas traqué par l'AMA. – Blog Dr JPDM, 01.11.2016
5. **de MONDENARD J.P.**- Dopage – Tramadol et compétition : autorisé aux hommes mais prohibé aux chiens de traîneaux et aux chevaux de course... - Blog Dr JPDM, 13.11.2017
6. **TESTUZ Patrick.** – Pointé du doigt, le tramadol est toujours dans la course. – [24 heures](http://24heures.ch) (Suisse), 09.02.2016